

Compte-rendu de la séance du Conseil communal de Saint-Josse-ten-Noode du 28 août 2019.

Présents : Ahmed Medhoune, *Président du Conseil/Voorzitter van de Raad* ; Emir Kir, *Bourgmestre/Burgemeester* ; Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, *Échevin(e)s/Schepenen* ; Abdesselam Smahi, Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Luc Frémal, Serob Muradyan, Safa Akyol, Hatice Özlücanbaz, Hayat Mazibas, Muhamet Begaj, Malika Mhadi, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Jean-Michel Lambermont, Jean-Michel Muhire, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire, *Conseillers communaux/Gemeenteraadsleden*; Patrick Neve, *Secrétaire communal/Gemeentesecretaris*

Excusés : Halil Disli, Ahmed Mouhssin, Thierry Balsat, *Conseillers communaux / Gemeenteraadsleden*

La séance est ouverte à 20h11 sous la présidence de M. Ahmed Medhoune, Président du Conseil communal.

En cas de vote, par tirage au sort, M. Özkonakci sera le premier à voter.

1. Communication

M. le Président : La cheffe de groupe Écolo souhaite communiquer une information.

Mme Genot : Nous devons faire part avec tristesse du départ du Dr Lambermont de notre commune de Saint-Josse. Il a participé à la première maison médicale de Saint-Josse. Il nous a rejoint sur les bancs depuis les dernières élections. Il a pu apporter un éclairage de l'intérieur avec un vécu que nous n'avons pas. Je regrette qu'il quitte la commune et, ce faisant, le Conseil. J'espère que nous pourrions continuer à faire appel à son expertise en matière de santé.

M. le Bourgmestre : Je rejoins Mme Genot. Nous regretterons le Dr Lambermont, notamment en regard de votre engagement en faveur des personnes les plus fragilisées en participant à la création de la première maison médicale en parfaite collaboration avec la Commune. Nous avons eu l'occasion de vous découvrir dans votre costume de Conseiller communal et vous avez été un Conseiller communal exemplaire. C'était très agréable d'échanger avec vous sur la thématique des Maisons médicales. Au niveau du Conseil, la collaboration s'arrête, mais j'espère que nous pourrions continuer à collaborer ensemble et je vous souhaite beaucoup de succès dans cette nouvelle vie.

M. Lemaire : J'ai une question d'actualité : une première sur le thème « columbarium-aquarium ».

Mme Mazibas : J'ai une question d'actualité sur les travaux rue du Moulin et rue de l'Artichaut.

Mme Genot : J'ai une question d'actualité sur les parois installées devant l'église du Gesu.

2. Présentation du rapport d'activité de la STIB – MIVB.

Reporté.

3. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 avril 2019 ; approbation.

M. Nève procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 24 avril 2019.

Point approuvé à l'unanimité.

4. Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 12 juin 2019 ; approbation.

M. Nève procède à la lecture du procès-verbal de la séance du 12 juin 2019.

Point approuvé à l'unanimité

5. Convention-cadre entre la Commune de Saint-Josse-ten-Noode et l'Agence Bruxelloise pour l'Accompagnement de l'Entreprise agissant sous la domination sociale hub.brussels ; approbation.

M. le Président : C'est une matière mixte. Mme Ilunga et M. Özkonakci sont en charge du dossier.

M. Clerckx : Cette convention qui permet de travailler avec le niveau régional est une bonne chose. Cela va combler un manque puisque Hub a intégré Atrium, l'agence qui s'occupe de la promotion des commerces. Il y a des années, il y avait une antenne d'Atrium à Saint-Josse, qui n'a pas fait du mauvais boulot. J'espère que Hub fera du travail de terrain à l'instar d'Atrium dans le passé. J'espère que dans le cadre de cette campagne, des actions vont mener à soutenir le secteur hôtelier dans notre commune.

M. Lemaire : Peu d'actions concrètes sont évoquées dans le dossier. En revanche, des réunions sont mentionnées. Des projets spécifiques ont-ils été mentionnés lors de ces réunions ? Entend-on commencer par des projets bien identifiés ? Ça nous semble important pour redynamiser une commune commercialement sinistrée.

M. le Président : Il s'agit bien d'une convention cadre qui est adoptée par plusieurs communes.

M. Özkonakci : En tant qu'échevin du commerce j'ai été aux réunions de hub. C'est la nouvelle mouture d'Atrium qui a été rationalisée. Nous allons vous informer du suivi des travaux.

Mme Ilunga : Je vais développer avec Actiris un projet sous le nom : « CEO Events ». Cela permettra aux entreprises d'organiser des événements avec les demandeurs d'emploi. Ce sera un nouvel apport au niveau économique.

M. Clerckx : Vous parlez d'Actiris, mais ici c'est une convention-cadre avec Hub. Actiris est partie prenante dans les deux ? Quand vous aurez fini ces actions concrètes, viendrez-vous nous les exposer ?

Mme Ilunga : Actiris va financer un salaire pour quelqu'un qui fera le lien entre Hub et les demandeurs d'emploi. C'est du concret.

Mme Genot : Sur le terrain, on rencontre pas mal de gens qui se lancent comme indépendants ou dans un petit commerce. Il y a énormément de règles. Il y a une grosse demande sur le terrain pour qu'il y ait un petit guichet local qui aiderait à s'y retrouver parmi l'ensemble des règles existantes.

S'il y avait moyen d'avoir, avec Hub, un guichet décentralisé un jour par semaine, ce serait d'une grande aide pour ceux qui ont besoin d'un coup de pouce supplémentaire.

Point approuvé à l'unanimité.

6. Bien immeuble sis 18-20, rue de la Cible ; décision d'acquisition ; application de l'article 249, §1er, al.1 de la Nouvelle Loi Communale.

M. Roekens : Le point répond à certaines de ces questions. J'étais étonné de voir un panneau « A vendre » cet été devant le parc à Container, ce qui m'a inspiré pour cette interpellation. Ma question principale est de maintenir le parc à container. C'est un outil primordial dans la politique de propreté de la commune. Je me réjouis de voir que la Commune a trouvé un accord avec le propriétaire qui vend le terrain. Néanmoins je me pose certaines questions. La commune était engagée depuis 7 ans et louait cet espace au propriétaire. On savait tous que le bail venait en échéance à la fin de l'année. Je suis surpris de voir ce point inscrit en urgence à l'ordre du jour. Dans le dossier, on constate que la commune a manifestement demandé une estimation du prix de ce bien. Malheureusement, il n'y a pas eu de suite pour négocier le bien. J'aimerais comprendre ce qui s'est passé. Pourquoi doit-on inscrire le point en urgence pour voter l'achat du terrain ? Je suis un peu étonné par le timing et la façon de procéder.

M. le Bourgmestre : Nous sommes une des rares communes à maintenir un centre de déchetterie pour plusieurs raisons. D'abord, nous pensons que les communes doivent continuer à assurer ce type de services, à savoir de donner possibilité aux habitants de venir déposer leurs déchets et donner une nouvelle vie aux déchets. Ça s'explique aussi par l'exiguïté du territoire et sa forte densité démographique. La pression est réelle à Saint-Josse. La commune a toujours maintenu l'idée d'avoir un parc à container. L'accord de Gouvernement Bruxellois proposait aux communes d'éventuellement régionaliser les centres à containers, mais nous avons maintenu notre cap. La commune fait un effort budgétaire sans subside. C'est une politique essentielle. Au cours de la fin de la législature précédente, nous avons rencontré un des héritiers pour entamer une réflexion sur la vente. J'ai obtenu une estimation de la Région, mais il fallait que tous les héritiers soient d'accord pour vendre. Nous avons obtenu un accord de principe. C'est pour ces raisons que nous étions dans l'attente d'avoir une décision ferme.

M. Roekens : Nous allons soutenir l'achat de ce terrain. Nous regrettons de devoir faire appel à cet article 249 de procédure en urgence. Il y a d'autres dépenses pour lesquelles cet article est invoqué. Ça nous pose un réel problème.

Mme Warnotte : Au niveau de la procédure, dans le bail d'emphytéose qui était conclu, il était indiqué que feu la propriétaire devait prendre contact avec la commune en cas de volonté de vente car la commune avait un droit de préemption.

M. le Bourgmestre: Nous avons été avertis.

Mme Warnotte : Dans le bail, il était prévu de créer un terrain de pétanque pour les personnes de la maison de repos d'en face. C'est toujours d'actualité ?

M. Frémal : Il est à l'intérieur même de la maison de repos.

M. Clerckx : Cette fois-ci, je ne vois pas très bien ce qu'on peut reprocher à cette urgence. C'est un dispositif indispensable à une commune qui connaît beaucoup de dépôts clandestins.

M. Lemaire : Il est mentionné dans le dossier qu'il est envisagé de faire recours à l'emprunt pour procéder à l'acquisition. Combien l'emprunt coûterait sur une base mensuelle ou annuelle par rapport à la location ? Allons-nous vers un budget plus élevé ou moins élevé par rapport au statut de locataire que nous avons connu pendant près d'un quart de siècle ?

M. le Bourgmestre : Un propriétaire va vendre le bien, il ne va pas le louer, il n'y a que la possibilité de l'achat. Quand on contracte un prêt, on sait exactement ce que nous allons payer. Lorsqu'on contracte un prêt, nous avons un effet à l'ordinaire à partir des années qui viennent. Il y aura un effet de report sur les budgets ordinaires dans les années qui viennent. Mais encore faut-il que l'acte soit passé. Ici, nous en sommes encore au stade où la commune a pris un engagement pour signer le compromis de vente, et il faudra encore attendre quelques semaines, quelques mois pour que ça en produise les effets.

M. Lemaire: Dans l'excédent que vous nous proposez ce soir, il est fait mention de deux articles budgétaires que je ne retrouve pas dans le budget.

M. le Bourgmestre : Ces articles existent. Je demande à nos techniciens d'apporter une réponse en cours de séance. Il y a d'abord l'article 87.60/712.60 du budget extraordinaire 2019, et ensuite le montant de l'emprunt de 9000€ du même article.

M. Roekens : Il n'y figure pas et c'est logique car c'est le même budget qu'on avait voté au mois d'avril.

M. le Bourgmestre : L'article existe dans le budget du mois de mai qui a été repris dans le budget de ce soir. On va vous le montrer dans le cahier.

Point approuvé à l'unanimité.

M. le Président : Les trois points suivants concernent le budget.

7. Budget communal pour l'exercice 2019 ; douzièmes provisoires n° 3.

M. le Bourgmestre : Les douzièmes provisoires sont votés si le budget global n'est pas voté, au cas où. Si le budget est finalement voté, nous n'actionnons pas les douzièmes provisoires.

Point approuvé à l'unanimité.

8. Budget communal et plans financiers triennaux 2019-2020-2021.

M. le Bourgmestre : Sur le point 8, qui concerne le budget de l'exercice 2019, la tutelle a décidé de suspendre le budget suite à un recours déposé en Conseil communal. La tutelle a alors demandé à la commune de répondre à certaines remarques. Une réunion du Comité CPAS-Commune n'a pas été tenue formellement. Nous y avons pallié le 14 août, où nous avons pris un certain nombre de décisions ensemble.

Deuxièmement, nous devons rendre des documents en temps et en heure. Une décision de la tutelle est intervenue, que nous n'avons pas à interpréter.

Nous revenons vers vous après discussion avec la tutelle. La tutelle entend que nous déposions le même budget. Nous n'y avons donc pas changé une virgule. Nous avons déjà eu un débat à ce sujet au mois de mai. Je vous renvoie au compte-rendu analytique du mois de mai.

Hier, nous avons tenu une réunion brève pour répondre à des questions techniques. Je voudrais répondre à des questions qui ont été posées. Il s'agissait notamment d'une rétrocession d'un montant de 8000€. J'avais dit, après une première investigation, que c'était pour Bruxelles-Environnement. C'est en fait un projet porté par notre Echevine Mme Namli qui concerne des espaces verts qui soient accessibles à des personnes avec leur chien. Ce projet tarde à sortir de terre parce que nous avons attendu que le projet de l'aménagement de la rue de l'Astronomie en lien avec Madou-Scailquin-Chaussée de Louvain se termine. Nous avons identifié un endroit. Mon cabinet et celui de Mme Namli poursuit le travail. Nous avons provisionné cet argent, mais comme nous ne l'avons pas utilisé, nous avons dû rembourser les 8000€.

Il y avait aussi une question de M. Balsat : une estimation avait été faite, un montant devait être réduit. Nous nous sommes engagés à ne pas toucher aux chiffres de l'extraordinaire, donc nous n'avons pas touché aux chiffres.

Mme Genot : Quand le budget est arrivé en avril, nos conseillères et conseillers du CPAS se sont étonnés. On pensait que le budget serait plus élevé. Comme la concertation qui devait avoir lieu avec le CPAS ne figurait pas au dossier, nous avons considéré qu'il y avait un problème. C'est pour ça que nous avons porté plainte à la tutelle, outre les documents manquants, transmis trop tard, etc. La tutelle nous a donné raison et a demandé une concertation formelle avec le CPAS au niveau du budget. Cette concertation a eu lieu entre-temps mais ses résultats nous inquiètent vraiment.

En 2018, le budget du CPAS était de 10 millions et demi, et en 2019, il passe à 9 millions. Dans une commune comme Saint-Josse, de nombreuses personnes ont besoin de l'aide classique du CPAS mais aussi d'un véritable accompagnement. La diminution importante de la dotation de la commune est une mauvaise nouvelle. Le budget 2019 va donc devoir être amputé de 15 % de frais d'administration au niveau du CPAS. Nous avons déjà parlé de l'importance d'augmenter le budget dédié aux chèques-repas des employés du CPAS si ils étaient augmentés à la commune. Pourrait-ils effectivement être accordés au CPAS dans ce cadre, et également en ce qui concerne la réduction du temps de travail pour les personnes plus âgées ? 15 % de frais d'administration en moins signifie aussi 15 % de soutien en moins pour les personnes qui en ont le plus besoin. Il devait y avoir le remplacement d'un chef technique, l'engagement d'un contrôleur qualité, un assistant social volant qui devait remplacer les assistants sociaux malades. En effet, un assistant social qui n'est pas au poste nuit aux demandes des usagers. On parle aussi d'une baisse de d'investissements...

Au lieu d'une diminution, on aurait dû voir une augmentation.

Au niveau de la cellule des jeunes, il y a une envie d'avoir plus de projets accompagnés par le CPAS. Pour pouvoir les soutenir dans leurs trajets, il faut du monde, ça demande un minimum de travailleurs. Cette demande est récurrente depuis plusieurs années. Il y a parfois des problèmes d'ascenseur, il sera difficile d'augmenter le nombre d'articles 60. Pour nous, une commune sociale investit dans son CPAS. Un certain nombre de CPAS socialistes ont suivi l'exemple du CPAS de Forest qui ne tient pas compte des allocations familiales pour accorder une aide. Il y avait l'envie de travailler avec les femmes seules ou de développer des dynamiques avec les voisins. En rabaissant l'enveloppe d'un million et demi, l'effet est sans doute moindre mais il est là.

Pour nous, le CPAS n'est pas l'endroit où il faut faire des économies. Pendant la campagne, on a entendu parler d'épicerie sociale, c'était dans le programme de plusieurs partis. Pour des bons projets, il faut du soutien, des moyens humains, on ne peut pas le faire avec une enveloppe rabaissée.

M. Clerckx : J'espère que vous avez eu vos assurances de la tutelle pour que le budget passe. On est déjà fin août et ça risque d'être difficile de mener à bien les projets de 2019.

M. le Bourgmestre : Investir et développer des services, répondre aux besoins de la population, ça passe par le budget. Je ne suis pas d'accord avec les propos de Mme Genot.

Dans votre présentation des choses, vous omettez d'expliquer les comptes 2018. Dans le budget de 2018, il y avait 4 millions d'euros de boni pour le CPAS. Quand nous avons dû faire l'estimation du budget 2019, nous avons tenu compte des fortes dépenses à l'égard de la maison de repos, que nous ne faisons plus. Nous n'avons pas la volonté d'abandonner le projet d'antenne du CPAS dans le Quartier Nord, le projet a été retardé mais il va sortir de terre. Il y a une demande quant à l'augmentation des articles 60, on y travaillera au cours de la législature.

Sur l'antenne du CPAS, sans attendre la création de cette antenne, nous avons décidé de mettre à disposition du CPAS les nouveaux locaux créés par Beliris, rue de Brabant.

Sur les chèques repas, il est entendu que ce que nous faisons au niveau communal est déjà inscrit au niveau du CPAS. De la même manière, nous sommes la première commune à aller aussi loin en matière de réduction du temps de travail. Quand on a plus de 55 ans, on a la possibilité de travailler 4 jour sur 5 avec maintien de salaire et en assurant au niveau des autorités l'engagement des demandeurs d'emploi et le soutien des jeunes. Les 9 millions que nous mettons sur la table c'est de l'argent consacré à ces politiques. S'il devait y avoir un dépassement ou une insuffisance, la commune est là et est en droit de demander qu'on ne thésaurise pas dans ses entités. Nous avons une confiance totale en le fonctionnement du CPAS aujourd'hui. Nous devons tenir compte des chiffres. C'étaient 4 millions d'euros de boni en 2018. On verra les années prochaines.

Mme Genot : Pour pouvoir mener à bien des projets, pour pouvoir lancer de nouvelles dynamiques, il faut avoir un minimum de personnel. Dans une série de services, on est déjà à la corde. Ce n'est pas la réduction de 15 % des frais d'administration qui va donner de l'oxygène. Si ça se trouve, on va encore ne pas utiliser toute l'enveloppe et vous pourrez raboter l'année d'après.

M. Muhire : La taxe sur la seconde résidence ne mentionne pas les étudiants. Vous aviez dit qu'il y aurait la possibilité d'une exonération pour les étudiants.

M. le Bourgmestre : On ne l'a pas encore fait mais on reviendra à la fin de l'année sur certaines modifications.

Le point est adopté par 16 votes positifs, 8 votes négatifs, 1 abstention.

Ont voté oui : Kadir Özkonakci, Loubna Jabakh, Dorah Ilunga Kabulu, Lydia Desloover, Abdesselam Smahi, Luc Frémal, Safa Akyol, Hatice Ozlucanbaz, Muhamet Begaj, Ismail Luahabi, Yves Bassambi, Emir Kir, Philippe Boïketé, Nezahat Namli, Mohammed Jabour, Ahmed Medhoune.

Ont voté non : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Hayat Mazibas, Malika Mhadi, Jean-Michel Lambermont, Jean-Michel Muhire, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire.

S'est abstenu : Geoffroy Clerckx.

9. Budget 2019 ; investissements extraordinaires ; marché des emprunts communaux ; approbation du règlement de consultation.

Point approuvé à l'unanimité.

10. Subsidés communaux; subside à la Maison de la Famille ASBL; présentation des comptes et bilan de l'exercice 2018.

Point approuvé à l'unanimité.

11. Maison de la Famille ASBL ; garantie de la Commune de Saint-Josse-ten-Noode; caution solidaire 2019-2022; prolongation pour trois ans.

Point approuvé à l'unanimité.

M. le Bourgmestre : On connaît l'importance de la Maison de la Famille dans le dispositif social de la commune. C'est la cheville ouvrière qui permet aux gens de pouvoir tenir, d'avoir des activités agréables. C'est une construction structurelle particulière : une partie de son financement vient de la COCOF, et la commune met à disposition du matériel roulant, et le CPAS.

Le premier point est relatif aux 50.000€ restants, il est nécessaire de les liquider.

Deuxièmement, la Maison de la Famille a une difficulté dans la perception des subsides.

Ceux-ci viennent de la COCOF mais arrivent avec un retard considérable. Or, l'ONSS est réclamé trimestriellement pour les travailleurs. On a donc un montant qualifié en dette, qui doit être honorée si on ne veut pas recevoir d'amende. La situation est intenable. Ce qui a été mis en place par le CA, c'est qu'il faut essayer de payer en temps et en heure en demandant à la commune de pallier à certaines dépenses. Cependant, quand la commune met de l'argent en plus, la loi communale prévoit qu'après on ne peut plus donner de subvention. La loi communale ne permet de donner des subsides qu'aux associations en situation de difficulté. Le CA de la Maison de la Famille a proposé de faire un crédit chez Belfius il y a 3 ans. Ils demandent à la commune d'être caution pour que Belfius fasse de nouveau une ligne de crédit.

Mme Genot: Les autres années où on discutait de cette question du subside, on discutait du rapport économique et du rapport d'activité. Cette fois, j'ai trouvé des annexes comptables mais pas le rapport d'activité.

M. le Bourgmestre : On l'avait déjà remis.

Mme Genot : On paie environ 39 000€ d'intérêts de retard à l'ONSS. La ligne de crédit qu'on garantit ne permet pas d'éviter d'avoir des intérêts de retard à payer ? L'autre point que souligne la Maison de la Famille est qu'ils souhaiteraient disposer de la dotation communale le plus rapidement possible, dès janvier, et d'une avance de 80 % sur le subside afin de ne pas perdre de temps. Dans un esprit d'équité, ils précisent que les autres ASBL pourraient être traitées de la même manière.

La COCOF a la mauvaise habitude de payer tard subsides mais salaires doivent être payés chaque mois. Ne lancerait-on pas une réflexion pour que nous soyons meilleurs élèves que les pouvoir subsidants ?

M. le Bourgmestre : Concernant la ligne budgétaire, elle doit servir à diminuer progressivement cet endettement. Parfois il y a des imprévus. Par exemple, et c'est positif, quelqu'un a légué une

partie de son patrimoine à la Maison de la Famille. Quant à augmenter la ligne, c'est une discussion que le CA doit avoir avec la banque.

On met en œuvre la suggestion pour la Maison de la Famille, pour les associations et pour les services communaux.

Sur l'avance, l'idée est de venir avec les comptes et le budget pour le mois d'octobre. Cela va nous permettre d'entamer le Nouvel An avec un budget qui pourra être entamé tout de suite. Tant la Maison de la Famille que les associations, les subsides et autres engagements pourront commencer à être honorés. On peut difficilement faire des changements tous les trois mois.

M. le Président : La proposition du Bourgmestre est d'avoir une sécurité financière.

Mme Warnotte : Concernant la caution solidaire qui a déjà été donnée à la Maison de la Famille : Au niveau de la commune de Saint-Josse, dans quelle mesure un marché public n'aurait pas dû s'appliquer à ça ? N'importe quelle ASBL peut demander à la commune de se porter caution solidaire ? Doit-ce être budgétisé ? Comment est-ce que ça peut apparaître dans les comptes ?

M. le Bourgmestre : Tout le monde peut faire des demandes. La Maison de la Famille est une émanation de la commune de Saint-Josse. Nous serons aux côtés de la Maison de la Famille puisqu'elle mène une action importante vis à vis des personnes les plus fragilisées. Par rapport à l'impact, il n'y a rien dans le budget, me semble-t-il. Pour la caution, la commune offre sa garantie. S'il devait y avoir un manquement dans le crédit, la banque peut se retourner contre la commune, mais jusqu'à présent nous n'avons pas été confrontés à cette situation. Par ailleurs, Belfius est aussi partenaire de la commune. Il n'y a pas d'élément tangible écrit dans le budget par rapport à cette situation particulière, on peut parler de risque.

M. le Président : Si la probabilité devait se réaliser, l'ajustement budgétaire peut servir à ça.

12. Information des décisions relatives aux articles 234 alinéa 3 et 236 de la Nouvelle Loi Communale.

M. Lemaire : Plusieurs points relèvent de chaufferies et de chauffages à rénover, remplacer et entretenir. Au niveau des entreprises retenues, ce ne sont pas forcément les mêmes qui sont sollicitées dans ces procédures que celles à laquelle la commune fait parfois appel directement. N'essaie-t-on pas d'utiliser toujours le même pool d'entreprises de confiance ?

Par ailleurs, il est surprenant de solliciter des entreprises qui n'existent plus dans le cadre de marchés publics. Il n'y a pas eu de mise à jour de la liste. On se ferme de possibilités d'entrer en contact avec certains soumissionnaires. Pourrait-on demander aux services compétents de procéder à un contrôle pour vérifier la validité des soumissionnaires inscrits sur les listes ? La Banque Carrefour des Entreprises offre un service efficace pour contrôler ça.

Dernier élément, il y a trois noms de chauffagistes enregistrés sur la commune de Saint-Josse et aucun ne figure dans les sociétés sollicitées. Nous avons déjà exprimé le souhait de voir les intervenants tennodois sollicités.

M. le Bourgmestre : Parfois une même entreprise n'a pas la capacité en personnel d'assurer trois chantiers simultanément. Parfois la remarque contraire est faite. Il faut trouver le bon équilibre dans le travail bien fait. Il faut tout le temps veiller à ce que les conditions des marchés soient respectés. C'est pourquoi nous demandons au Collège qu'il y ait une diversification des entreprises. Dans le domaine de la construction ou la rénovation, théoriquement ça apparaît simple mais quand il faut faire appel aux corps de métiers, c'est une autre vie qui commence.

M. le Président : Le législateur prévoit une sécurité pour le soumissionnaire à l'égard du contractant et des prestataires défaillants. Parfois, il faut gérer des défaillances, des chantiers à l'arrêt pour cause de faillite par exemple.

M. Roekens : J'aimerais attirer l'attention sur un beau projet : la verdurisation de la cour de récré de l'école néerlandophone Sint-Joost-aan-Zee. C'est un projet financé à 80 % par la VGC. L'idée est de rendre la cour de récré moins minérale et d'apporter plus de verdure dans une commune très urbanisée. Peut-on faire le même exercice dans les cour de récré des écoles francophones ? Y a-t-il des subsides similaires au niveau de la COCOF ? Ce serait un plus de faire un effort, de réfléchir à verduriser les cours de récré de nos écoles.

M. le Bourgmestre : Je n'ai pas la mémoire du pourcentage de subventionnement de la communauté flamande mais je crois que c'est 20 %. Il me semble que nous avons mis 100.000 € sur la table. Nous regrettons que le budget n'ait pas pu être voté pour enclencher les marchés et engager les dépenses. Dans la déclaration de politique générale, nous avons décidé de sortir du bétonné et des pierres. Dans le cadre de toutes les rénovations d'écoles que nous ferons, nous allons veiller à ce que la biodiversité présente contribue à l'oxygène, à la qualité de l'air, aux cours de physique, de biologie... A l'école Henri Frick, il n'y a rien, c'est difficile à vivre pour un enfant. A la Nouvelle École, c'est déjà intégré à tous les étages.

M. Roekens : Y a-t-il des subsides de la COCOF pour ce genre de projets?

M. le Bourgmestre : Nous n'avons pas investigué mais j'imagine que ça pourra se trouver dans le nouvel accord de politique régionale.

Point approuvé à l'unanimité.

13. Décisions relatives à l'article 249 de la Nouvelle loi communale; prise de connaissance et admission des dépenses.

M. le Bourgmestre : Pour la plaine des vacances, le service a introduit une demande de mettre pour 100 enfants et 12 animateurs des bus à disposition. Ces dépenses n'étaient pas prévues au départ. Elles nous semblaient importantes et nous avons décidé de les mettre à l'article 249.

En ce qui concerne le prochain point, je donne la parole à Mme Desloover.

Mme Desloover : Het betreft de aankoop van schoolboeken. Die bestelling moest plaatsvinden voor half juli, anders waren die boeken er niet tijdig. Dus gezien dat we met voorlopige twaalfden zitten was er niet genoeg geld, dus moesten we daarvoor de procedure van hoogdringendheid inroepen om extra geld vrij te maken. We kunnen natuurlijk geen schooljaar starten zonder schoolboeken. Dus dat is wat de schoolboeken betreft.

Het volgende punt is de inspectie van de brandweer van de tijdelijke lokalen van de wijkafdeling in Joost-E-Fien. Zoals jullie weten zijn we de wijkafdeling Joost-E-Fien aan het verbouwen. Tijdens deze verbouwing is de wijkafdeling naar een voorlopige locatie verhuisd. Die voorlopige locatie vergde aanpassingen. Wij hebben dit in synergie met Kind en Gezin gedaan om geen enkel risico te nemen wat de veiligheid van de kinderen betreft. Aan het einde van de aanpassingswerken moest de brandweer langskomen voor de brandveiligheid, alvorens we de verhuis konden doen. Dat is allemaal heel snel gebeurt. Dus moesten we bij hoogdringendheid de brandweer laten langskomen voor het certificaat af te leveren, anders konden we niet verhuizen. Het betreft een uitgave van 605 € die ik bij hoogdringendheid heb laten doorgaan.

Verder is er nog een uitgave voor het kinderdagverblijf, daar zijn heel wat aankopen om dezelfde redenen, voeding, farmaceutische producten, sportmateriaal. Enerzijds hebben we aankopen moeten doen omdat er heel veel leveranciers tijdens de vakantie gesloten zijn, dus we hebben die bestellingen geplaatst voor haf juli, op het moment dat er niet genoeg geld op de begrotingsartikelen aanwezig was, gezien we in twaalfden zitten gebaseerd op vorig dienstjaar. Vorig jaar was er maar één kinderdagverblijf. Nu hebben we twee kinderdagverblijven, dus is het evident dat we daar klem zaten. Daarom heb ik die aankopen die noodzakelijk waren voor de kinderen laten doorgaan bij hoogdringendheid.

Dan is er nog de herstelling van de wasmachines voor 700 euro. Ja, dat is de wet van Murphy, de twee wasmachines waren stuk. De school Sint-Joost-aan-zee heeft ons eerst gedepanneerd met hun wasmachine, maar zo konden we niet verder gaan. Het spreekt voor zich dat wij wasmachines nodig hebben in een kinderdagverblijf.

Uiteindelijk is er nog een uitgave van 346 € voor de aankoop van een extra luiertafel. Bij de controle van Kind en Gezien is er vastgesteld dat we verplicht waren om de baby's en de peuters op twee niveaus te zetten. Hierdoor moest er extra materiaal aangekocht worden, namelijk een extra luiertafel. Vandaar de hoogdringendheid van de uitgave van 346 €. Idem wat de dampkap betreft. We hebben een extra keuken, een voorlopige keuken in de voorlopige locatie. Maar deze ziet er echt wel heel netjes en goed uit, het spreekt voor zich dat we daar ook een dampkap nodig hebben. Ziehier de uitleg voor het invoeren van de hoogdringendheid wat de uitgaven en aankopen van het departement van de Nederlandstalige aangelegenheden.

M. le Bourgmestre : En complément, il y a deux points sur la Maison des Cultures avec des études élargies d'architecture. Je vous renvoie aux notes. Les deux points concernent un montant de 200.000 € chacun. Le premier dossier concerne l'intégration des différentes demandes complémentaires qui nécessitent un travail d'étude supplémentaire et une adaptation du dossier technique. Le deuxième dossier concerne les avenants 4 et 5.

Pour le département jeunesse, les activités durant les vacances d'été du club de jeunes, il y a un art. 249 pour un montant de 10 000€ qui concerne des activités de sorties pour les jeunes. Il y a aussi un achat de brosses pour balayeuses.

M. Jabour : Nous devons absolument utiliser les balayeuses mais leurs brosses étant trop usées, on a utilisé cet article.

M. le Bourgmestre : Fourniture de produits divers pour le charroi communal en trois lots : nous avons eu à déplorer un incident ducôté du Quartier Nord avec un bâtiment qui menaçait de s'écrouler. Nous avons loué des échafaudages et des étaçons pour un montant d'un peu plus de 32 000€. Nous avons dû effectuer un paiement d'un montant suite à une décision de justice.

M. Özkonakci : Nous avons dû effectuer des travaux de maintenance dans les vestiaires de rugby.

Mme Warnotte : L'article 249 sert à outrepasser la compétence du Conseil communal dans le cadre précis de circonstances impérieuses et imprévues. Invoquer les vacances ne suffit pas. L'exemple-type des brosses n'est pas une circonstance impérieuse et imprévue. Je remercie Mme l'Echevine pour ses explications. Concernant le dossiers de la rue Linné effectivement il y avait une urgence, c'est aussi un cas d'école. Pour le reste, les vacances tombent chaque année au même moment, c'est prévisible.

M. le Bourgmestre : L'Administration prépare un budget pour des dépenses. Les dépenses imprévues ont été ajoutées dans le cadre de l'article 249.

Mme Warnotte : Le fait qu'une dépense ne soit pas prévue n'est pas en soi le problème. Lorsqu'on a annoncé qu'il y avait un besoin impérieux dans la crèche puisqu'il y avait danger pour les enfants, on est d'accord. Mais si on a oublié de prévoir, c'est une négligence.

Par exemple, vous recevez une condamnation du Conseil d'État en date du 1^{er} avril 2019. On attend d'être sommé par un huissier de payer pour pouvoir payer, et pourtant c'était prévisible.

Sur la Maison des Cultures, on ne va pas refaire l'historique mais on aurait un dépassement de budget de 3 millions d'euros. Cela a entraîné des dépassements de budget pour le bureau d'architectes. Tout ne se trouve pas dans le dossier. Il y a une lettre envoyée par l'Administration au bureau d'architectes leur disant qu'on allait pouvoir parler d'argent. Pourtant le bureau d'architecture était déjà revenu à la charge après les élections communales. Le bureau d'architecture fait référence à un courrier de l'administration qui annonce revenir après les élections communales. Le bureau d'architecture fait plusieurs références à des engagements ou des documents en 2018. Jusqu'au 11 juin, où tout est suspendu jusqu'à l'issue des élections.

L'article qui invoque l'urgence est inadapté. Le montant de 567.476,43 € est énorme. Pourquoi ça passe maintenant en urgence alors que ça court au moins depuis le mois d'avril ?

M. le Président : Je constate des divergences de vue sur l'interprétation de l'urgence.

M. le Bourgmestre : Il s'agit d'un montant total de 13 ou 14 millions d'euros. Ce sont des dépenses complémentaires qui ont fait l'objet d'analyses et d'études par nos services. Les budgets sont passés. Nous nous sommes trouvés dans une situation où il fallait agir.

Mme Warnotte : Sur la législation sur les marchés publics, celle-ci prévoit qu'on peut passer un marché avec le même exécutant, mais il y a des conditions : la dépense ne doit pas avoir été prévisible. Pour la Maison des Cultures, la question du matériel son et lumière était prévisible.

M. le Bourgmestre : Si vous voyez le dossier, vous constatez que ce n'était pas prévu au départ. Il arrive qu'on veuille être plus dans le détail. Les projets projetés en 2014 et réalisés comme tels dans le futur, ça n'existe pas. C'est un travail d'accompagnement

Mme Warnotte : Nous avons des réserves au niveau de la législation et de la procédure. Nous ne soutenons pas dans notre ensemble et envisageons, pour certains dossiers qui font partie de ce dossier global, un recours à la tutelle pour qu'elle puisse avoir l'occasion de préciser l'incohérence d'interprétation de l'article 249.

Mme Desloover : De reden waarom wij de procedure van hoogdringendheid hebben toegepast is omdat wij volledig geblokkeerd zijn door de niet goedkeuring van de begroting. Dus beschikken wij maar over twaalfden. En op dat moment, half juli, had ik niet genoeg krediet om extra 13.500 € in de schoolboeken te blokkeren. Dus daarom heb ik dat argument ingeroepen. Voor de kinderdagverblijven kwam ik ook niet toe met die twaalfden, omdat die twaalfden gebaseerd zijn op het begroting van vorig jaar, en vorig jaar was er één kinderdagverblijf, en dit jaar zijn er twee kinderdagverblijven. Dus elk dossier dat hier ter discussie staat kan ik 100 procent verdedigen en is de hoogdringendheid waard.

Votes :

Location de bus : Approuvé.

A voté non : Pauline Warnotte.

Se sont abstenus : Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Hayat Mazibas, Malika Mhadi, Jean-Michel Lambermont, Jean-Michel Muhire, Pascal Lemaire.

Schoolboeken voor de nederlandstalige school : Goedgekeurd.

Heeft zich onthouden : Pauline Warnotte.

Fournitures de repas pour les crèches francophones : Approuvé à l'unanimité.

Inspectie van de brandweer van de kribbe Joost-e-Fien de kleuterklassen van Sint-Joost-aan-Zee :

Goedgekeurd.

Heeft zich onthouden : Pauline Warnotte.

Fournitures scolaires dans les écoles francophones : Approuvé.

S'est abstenue : Pauline Warnotte.

Achat de sacs poubelle pour les services communaux : Approuvé.

Ont voté non : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Hayat Mazibas, Malika Mhadi, Jean-Michel Lambermont, Jean-Michel Muhire, Pascal Lemaire.

Se sont abstenus : Geoffroy Clerckx, Pauline Warnotte.

Versage des décombres, incinération des déchets :

Ont voté non : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Hayat Mazibas, Malika Mhadi, Jean-Michel Lambermont, Jean-Michel Muhire, Pascal Lemaire.

Se sont abstenus : Geoffroy Clerckx, Pauline Warnotte.

Aankoop van schoolbenodigheden voor de Nederlandstalig gebasischool en kinderdagverblijven :

Aangenomen met éénparigheid.

Construction d'une Maison des cultures et de la cohésion sociale et trois logements à caractère social ; avenants 2, 3, 4, 5 :

Approuvé.

Ont voté non : Frédéric Roekens, Zoé Genot, Hayat Mazibas, Malika Mhadi, Jean-Michel Lambermont, Jean-Michel Muhire, Pascal Lemaire.

Se sont abstenus : Geoffroy Clerckx, Pauline Warnotte.

Activités durant les vacances d'été des clubs de jeunes et des animateurs : Approuvé.

S'est abstenue : Pauline Warnotte.

Achat de brosses pour balayeuses : Approuvé.

Se sont abstenus : Se sont abstenus : Geoffroy Clerckx, Frédéric Roekens, Zoé Genot, Hayat Mazibas, Malika Mhadi, Jean-Michel Lambermont, Jean-Michel Muhire, Pauline Warnotte, Pascal Lemaire.

Herstelling van wasmachines van het nederlandstalig kinderdagverblijf Het Madeliefje :

Aangenomen met éénparigheid.

Location d'échafaudages tripodes et étauçons de baies de l'immeuble rue Linné, 50 :

Approuvé à l'unanimité.

Liquidation d'une dépense suite à un arrêt du Conseil d'Etat : Approuvé.

Se sont abstenus : Geoffroy Clerckx et Pauline Warnotte.

Maintenance au Stade George Petre (absence de chauffage et eau chaude) : Approuvé.

Se sont abstenus : Geoffroy Clerckx et Pauline Warnotte.

Aankoop van een verzorgingsmeubel voor het nederlandstalig kinderdagverblijf :

Aangenomen met éénparigheid.

Aankoop van een dampkap et filter en actieve koolstoffilter voor het nederlandstalig kinderdagverblijf :

Aangenomen met éénparigheid.

Mme Warnotte : Dans l'ensemble des dossiers où le groupe ou moi-même se sont abstenus, c'est en raison de l'utilisation de l'art 249. Il faut des circonstances impérieuses et imprévues. On doit pouvoir avoir des sacs poubelle à l'avance. Cela doit être prévu. C'est la même chose pour les plaines de vacances et pour la rentrée scolaire.

Concernant le paiement de la condamnation de la commune de Saint-Josse à la suite de l'annulation du règlement prostitution en vitrine, c'est connu par la commune depuis avril 2018. Il n'y a pas de raison de la commune de Saint-Josse d'être rappelée à l'ordre et de faire passer ce point en urgence.

Enfin, concernant la Maison des Cultures, on voit que les montants sont dus depuis le mois de septembre 2018. Par ailleurs le dossier est incomplet. Enfin, on peut craindre un problème relatif à la loi sur les marchés publics. Les modifications du marché doivent être imprévisibles, ce qui n'est à priori pas le cas ici.

M. Clerckx : Je suis d'accord sur le fond de tous ces points mais la loi impose de respecter certaines conditions d'urgence qui ne sont pas justifiées dans la plupart des cas. On ne peut pas utiliser l'urgence par facilité pour pallier à la négligence ou au manque de prévoyance. Le cas le plus flagrant est celui de la Maison des Cultures. Il faut prévoir de l'éclairage dans une salle de spectacles. Il y a une interprétation possible de l'urgence, j'ai été convaincu par certains points mais pas par d'autres.

14. ... En toen stond het gemeentelijk containerpark te koop ; interpellatie ingediend door Dhr. Frédéric ROEKENS, Gemeenteraadslid.

Voir point 6.

15. Quartier Nord, le nouveau Bronx ? (1); interpellation introduite par M. Pascal Lemaire, Conseiller communal.

M. Lemaire : Quand on parle de quartier pauvre gangrené par la drogue et le crime le nom du Bronx vient immédiatement à l'esprit, tel que popularisé par de nombreux films de justiciers hollywoodiens. Malheureusement le quartier nord à Saint-Josse n'est pas aussi cinématographique et surtout ne connaît pas le redressement spectaculaire du quartier new-yorkais, faute d'investissement des autorités dans le rétablissement de la sécurité pour ses habitants.

Que l'on en juge : rien que sur cet été, on a pu constater la présence au grand jour de dealers à pratiquement tous les coins de rue, on parlait l'autre jour de 15 prostituées qui travaillaient pour 15 dealers. On constate aussi un quartier bouclé plus de 5 heures par une trentaine d'agents de police dont une demi-douzaine d'une unité spécialisée sur-armée lors d'un fort Chabrol, on pensera aussi à

un café violemment dégradé dont les photos des vitres ravagées par des pavés ont circulé sur les réseaux sociaux, à l'infiltration par des mafias...

Des mesures ont été annoncées dans la presse quant à un meilleur contrôle de l'alcoolisme sur la voie publique, mais cela ne semble pas adresser les problèmes mentionnés à l'instant, pas plus que cela ne semble empêcher certains d'uriner ou de déféquer sur la voie publique.

La police et celles et ceux qui devraient sanctionner crimes, incivilités et autres comportements insécurisants semblent bien souvent absents aux yeux des habitants qui n'en peuvent plus de baisser la tête face aux dealers ou de récupérer des pavés tâchés du sang de la dernière bagarre.

Nous apprenons par ailleurs que le Conseil de Police n'a pas jugé utile de faire d'un plan de sécurisation du Quartier Nord une priorité et que le commissariat récemment implanté dans le quartier serait en sous-effectifs.

Faudra-t-il des morts qui ne soient pas des péripatéticiennes pour que l'on intervienne ? Faudra-t-il qu'un immeuble soit incendié à l'occasion d'un règlement de compte pour que nos autorités agissent ?

Par ailleurs on a pu lire sous certains articles consacrés aux opérations du 6 août des commentaires semblant témoigner d'une mentalité dangereuse de la part de certains riverains du quartier qui félicitaient une "justice de rue" tout en critiquant une police défaillante, en ajoutant à cela des éléments ethniques à leur argumentaire semblant opposer des gens d'une origine à d'autres personnes d'une autre origine. Les commentaires sont disponibles sous des articles de presse ou sur les réseaux sociaux. On note aussi que ces commentaires pointent du doigt l'inactivité des forces de l'ordre.

Plus concrètement, plutôt que de faire un simple portrait, j'aimerais que ce Conseil entende ce qui va être concrètement entrepris par vos services pour redresser la situation, avec trois questions portant sur la sécurité, l'espace public et le vivre ensemble.

Au vu de la tension qui a perduré tout l'été durant, quelles mesures sécuritaires concrètes entendez-vous mettre en œuvre dans les trois mois pour rétablir l'ordre public dans ce quartier ? En particulier mais de manière non exclusive, quelles mesures concrètes seront prises pour perturber, limiter et chasser des rues le trafic de stupéfiant ?

Au vu de la dégradation de l'espace public causé par les incivilités, quelles mesures d'occupation de l'espace public par l'autorité communale entendez-vous mettre en place dans le quartier dans les trois prochains mois ? Quelle mission spécifique donnerez-vous à vos agents, notamment en matière de sanction des incivilités ?

Au vu des tensions apparemment ethniques qui existent dans le quartier, quelles mesures d'apaisement et d'encadrement social mettrez-vous en place pour rétablir une atmosphère plus pacifique dans le Quartier Nord ?

M. le Bourgmestre : Quand vous évoquez les autorités qui n'investiraient pas le Quartier Nord, je ne sais pas de quelles autorités vous parlez. Le Conseil communal dont vous êtes un membre à part entière fait partie de ces autorités qui investissent de manière considérable dans le quartier Nord.

Ce quartier que je connais bien pour y avoir habité avait été abandonné pendant plusieurs années.

Lors de la précédente législature, le Collège et le Conseil communal ont mis la gomme pour améliorer les conditions de vie et de sécurité dans le quartier Nord.

Je rappelle qu'aujourd'hui, il y a un nouveau commissariat qui se situe au cœur du Quartier Nord au croisement de la rue de Brabant et de la rue de la Prairie.

Je ne peux pas vous laisser dire que rien n'a été fait par les autorités dans ce quartier.

La construction de ce commissariat dans ce quartier est un signal extrêmement important de l'implication des autorités publiques de Saint-Josse et Schaerbeek. C'est un signal important dans le renouveau du quartier qui a trop longtemps été mis de côté.

Ce commissariat contribue déjà à davantage de sécurité dans le Quartier Nord mais ce processus est lent.

Est-ce que je suis satisfait ? Non, je veux plus de policiers dans les rues pendant les horaires les plus élargis possibles pour lutter contre la délinquance et ramener la tranquillité que les habitants méritent.

Ne me dites pas que vous ne voyez pas les changements dans le quartier: les deux tours de logements sociaux ont été rénovées. Avec l'Echevin du Logement social, nous avons, à la demande des habitants du quartier, installé une grille construite dans l'atelier du service de mobilier urbain. Nous installerons probablement une autre grille plus bas dans le quartier, devant la nouvelle tour rénovée. La commune a investi dans une antenne communale à la rue Royale, nous avons inauguré la Maison des enfants « Méli-Mélo » pour les enfants de 0 à 12 ans. Les investissements sont nombreux.

Nous sommes conscients que les défis sont nombreux dans le quartier et la commune prend sa part du travail à réaliser.

Nous sommes dans un état de droit et en conséquence nous devons agir dans nos domaines de compétences.

La loi pénale et le code de procédure pénale sont claires : la commune n'a pas de compétence en la matière. Cela est du ressort du parquet. Nous n'avons pas de levier mais nous pouvons transmettre nos priorités. Le Quartier Nord fait partie des priorités de la Zone de police.

De notre côté, nous avons un levier important: la rénovation urbaine. Nous pouvons nous atteler à la réfection des voiries et c'est ce que nous faisons en métamorphosant l'esplanade Saint-Lazare et le square Victor Régina qui sont un chancre et donne une image de repoussoir. Au terme des travaux, un autre morceau de ville sera créé à cet endroit. Nous souhaitons y développer un marché matinal de fruits et légumes sans attendre la fin des travaux. Ce marché est projeté par la commune pour commencer son activité au printemps 2020.

A côté de ça, nous rénovons des bâtiments publics et nous construisons de nouvelles infrastructures.

Nous soutenons les propriétaires privés et les investisseurs.

Ne voyez-vous pas devant vous la Silver Tower qui est occupée à sortir de terre ? De nombreux étages ont déjà été construits. J'ai aujourd'hui l'engagement ferme que la Région viendra s'installer là-bas. C'est un signal fort.

Un travail est également fait pour lutter contre les marchands de sommeil. La commune travaille avec tous les départements pour le lancement d'un prochain plan de lutte contre les marchands de sommeil dans le quartier. Ces actions seront menées aussi vite que l'on peut. Pour le moment, nous sommes dans une phase de rédaction des actions à mener.

Sur l'amélioration de la propreté de l'espace public, la commune a pris des contacts avec Belfius Immo afin de voir si la commune ne peut pas gérer elle-même les cellules commerciales qui sont dans le passage Charles Rogier et tout autour. Je ne manquerai pas de proposer à la Région de peindre nous-mêmes, et de voir si nous ne pouvons pas reprendre en main les tunnels qui ne sont pas de notre ressort. Nous nous rendons bien compte que ce sont des coupe-gorges.

Récemment, nous avons élargi les plages horaires de nettoyage.

Malgré ce que nous faisons, nous ne sommes pas satisfaits. Je ne vais pas parler du fleurissement et de la rénovation de certaines rues.

La prostitution est une activité économique qui tourne nuit et jour devant nos portes et y attire quantités d'activités parallèles néfastes. Nous avons des trafics de drogues, des vols, des agressions, des bagarres, des nuisances dans et autour des cafés.

Ce phénomène s'est accentué avec les transmigrants qui sont au parc Maximilien et qui se déplacent vers des lieux où ils peuvent bénéficier de points de vente d'alcools et/ou lieux facilitant un rassemblement (devant les tunnels et les bureaux).

Ces rassemblements devant les night-shops ont évolué et sont devenus de véritables attroupements.

La police a constaté que les rassemblements et la consommation massive de boissons alcoolisées sur la voie publique ont lieu à tout moment de la journée, mais les nuisances liées à ce phénomène se font encore plus ressentir en début de soirée et durant la nuit quand les personnes présentes se trouvent manifestement dans un état d'ivresse avancée. Les rassemblements se concentrent principalement à proximité directe de points de vente d'alcool.

En concertation avec la commune de Schaerbeek, nous avons décidé d'interdire de boire de l'alcool en rue dans ces zones-là. Nous n'écartons pas la possibilité d'interdire la vente d'alcool dans ces magasins entre certaines heures. J'attendrai l'évaluation, en septembre, du dispositif mis en place avec la Zone de police à partir du mois de juillet pour prendre de nouvelles dispositions.

Il s'agit d'une extension de l'application de l'article 85 de notre Règlement général de police. Nous avons été plus loin.

J'ai d'ores et déjà demandé à mon administration de préparer un arrêté visant les points de vente d'alcool problématiques pour également interdire la vente d'alcool dans ces commerces problématiques.

J'ai demandé à la police d'effectuer davantage de patrouilles pédestres dans les rues de la commune.

J'ai également demandé lors du dernier Collège d'avoir un rapport circonstancié de la situation dans le Quartier Nord. La même demande a été faite par Cécile Jodoigne.

Sur le plan de la prévention, les gardiens de la paix sont présents et sont impliqués dans les interactions et permettent de calmer les tensions régulièrement, que ce soient des éducateurs de rue,

des agents polyvalents ou des travailleurs sociaux. Nous avons identifié des problèmes avec certaines femmes qui habitent dans le logement social qui demandent une présence des gardiens de la paix en soirée, parce qu'atteindre le logement social à partir de la gare du Nord ou de la place Rogier est devenu de plus en plus problématique pour elles. On est aussi occupé à réfléchir avec le service de prévention pour qu'ils soient présents dans les lieux où ça pose le plus de problèmes.

Dernièrement, lors d'affrontements territoriaux de gangs, la présence de ces travailleurs a calmé les esprits et facilité l'intervention des forces de police, en toute discrétion.

En ce qui concerne les tensions entre certains groupes, je crois qu'il s'agit moins de tensions entre groupes ethniques que de tensions liées à un groupe d'intérêts liés à la criminalité.

Le quartier est en pleine rénovation. La rénovation a été un peu retardée par Osiris et la Région. Nous allons commencer de manière imminente toute la rénovation de la rue de la Prairie. Elle sera fermée à la circulation de haut en bas et au niveau latéral. Cette période-là devra être mise à profit pour l'avenir de ce quartier.

Tant la police que la justice doivent faire leur travail et mener des investigations en vue de faire condamner ceux qui se livrent à des activités criminelles.

M. Lemaire : Le cœur de ma question était réellement le souci de sécurité. Je m'étais concerté avec mon collègue Roekens. Des débats au sein du Conseil de police ont fait que c'était la moindre des priorités par rapport à la sécurité routière qui est un vrai fléau.

Mais l'insécurité est, pour les habitants du Quartier Nord, le problème numéro un. Quand je dis que les habitants récurent le sang des pavés régulièrement, ce n'est pas une figure métaphorique. Si vous allez sur la terrasse où se trouve l'emplacement de la future wasserette, vous trouverez des traces de sang qui ne sont pas récurées faute d'occupants au rez de chaussée, à côté d'autres traces problématiques sur le plan hygiénique.

La situation ne cesse de se détériorer. Quand vous discutez avec les gens de l'action des membres de la Police, vous ne savez pas s'il faut en rire ou en pleurer. Quand on voit la façon dont une partie du quartier a réagi à l'intervention du 6 août où il a fallu faire intervenir la police à cheval pour calmer certaines personnes et faire intervenir des personnes des services de la commune pour encadrer certains débordements, cela montre qu'il y a des problèmes d'appréhension de la sécurité. Je lis en ligne « Le groupe A a voulu faire les gangsters au quartier. Les jeunes ont fait le nécessaire, la police ne fait rien ». Il y a une insatisfaction, surtout pour mes voisins qui souffrent quotidiennement d'une situation délétère.

M. le Bourgmestre : Je ne pense pas qu'il faut poser des priorités politiques. La sécurité routière est une priorité au même titre que la lutte contre l'insécurité dans le Quartier Nord. La zone de police comporte énormément de quartiers, sur Saint-Josse, Schaerbeek qui est un plus grand territoire et Evere qui est également plus grand que Saint-Josse. Il est normal que les bourgmestres d'Evere et Schaerbeek demandent des interventions dans d'autres quartiers. Malgré tout, nous avons obtenu des moyens.

Il faut agir avec tous les leviers que nous avons, nous le faisons, mais c'est difficile de reprendre en main une situation qui a été rendue encore plus difficile par le Fédéral, le parc Maximilien, l'interdiction de la prostitution en France.

Au niveau du parc Maximilien les choses se passent bien mais en marge de ce genre de rassemblements, des remontées. Jusqu'à présent, nous n'avons jamais souligné ces aspects parce

que ces gens sont livrés à eux-mêmes par l'autorité fédérale, mais nous en subissons un certain nombre de faits. Par rapport à tous ces aspects, il faut travailler contre les marchands de sommeil dans le quartier, nous allons à nouveau porter le fer contre eux, et travailler sur la rénovation urbaine, avec le privé et le public.

Nous devons aussi travailler dans l'aménagement des espaces publics. Nous ne devons pas hésiter à prendre des mesures de fermeture si certains commerçants n'agissent pas en « bon père de famille ». Une seule décision ne pourra pas nous aider à trouver une solution, mais tous les leviers de pouvoir.

16. Quartier Nord, le nouveau Bronx ? (2); interpellation introduite par M. Pascal Lemaire, Conseiller communal.

M. Lemaire : Parmi les nombreux maux que subissent les habitants du Quartier Nord la misère n'est pas des moindres. Elle est d'autant plus cruelle lorsqu'elle frappe les enfants.

Il se trouve que je croise régulièrement dans le quartier, et en particulier dans le tunnel Rogier qui sépare la place Saint-Lazare et la place Rogier, cette misère dans ce qu'elle a de plus atroce : des enfants mendiants.

Des enfants, en l'occurrence des petites filles âgées de moins de 10 ans, qui s'approchent des passants pour leur demander une pièce ou à manger, ça me semble incroyable en Belgique au 21ème siècle, et pourtant je le constate tous les jours.

Ces enfants ne sauraient, au vu de la période, être à l'école. Par ailleurs je rentre en début de soirée du travail, en dehors des heures scolaires. Mais ils ne devraient pas être dans la rue à mendier !

Ma question sera donc simple : quelles initiatives les autorités communales prennent-elles, seules ou en collaboration avec d'autres institutions ou organismes, pour sortir ces enfants et leurs familles de la rue et leur offrir des conditions de vie décentes ?

Les enfants vous tendent la main, prenez-là, et aidez-les à s'en sortir et à remonter la pente.

M. le Bourgmestre : Le sujet que vous abordez est sensible et sérieux, mais les éléments en jeu dépassent largement l'entité locale, ce sont des dimensions de type nationales, voire européennes.

L'origine de la question se trouve dans la décision de l'Union Européenne d'élargir l'Union à l'Est de l'Europe et de garantir la libre circulation des biens et des personnes.

Après l'effondrement du communisme en Europe centrale et orientale, les Européens deviennent des voisins proches. Le marché unique devient réalité en 1993, avec la mise en place des « quatre libertés »: la libre circulation des biens, des services, des personnes et des capitaux. Au fil des années, un nombre croissants de pays décide d'adhérer à l'UE. C'est en 2007 le cas de la Roumanie et de la Bulgarie.

Il n'est donc pas étonnant de voir de plus en plus de personnes provenant de pays de l'Est sur nos territoires puisqu'une fois membres de l'Union Européenne, leurs citoyens ont le droit de circuler librement en Europe tout comme nous avons le droit de circuler également.

Les ressortissants européens ont soit la possibilité de faire des courts séjours de moins de trois mois dans un autre pays de l'Union.

Un citoyen de l'Union a aussi le droit de séjourner + de 3 mois en Belgique pour autant qu'il remplisse les conditions suivantes : s'il y est travailleur salarié, ou s'il y est travailleur indépendant, ou s'il y entre pour chercher un emploi, ou s'il dispose pour lui-même de ressources suffisantes, etc.

Si le citoyen de l'Union Européenne est dans une de ces situations, il devra demander son enregistrement à l'administration communale du lieu où il réside, dans les trois mois suivants son arrivée en Belgique.

Cependant si le citoyen européen ne rentre pas dans une de ces conditions ou que l'Office des Etrangers estime qu'il ne dispose pas de suffisamment de revenus, il se voit notifier un refus de séjour sur le territoire belge et doit quitter volontairement le pays.

Cette question du titre de séjour et corollairement de l'ouverture à des droits dépend du niveau fédéral. Or, ce Gouvernement fédéral a réduit les possibilités d'intégration et les accompagnements.

Les familles originaires de Roumanie et de Bulgarie communément appelées les Roms doivent choisir entre être sur le territoire sans droits ou avoir des droits et être expulsés à terme.

Il nous revient que de nombreux Roms choisissent souvent de rester en Belgique en marge du système sans revenu plutôt que d'être expulsés au vu des conditions de vie parfois très difficile dans leurs pays d'origine.

Avec la délégation communale, nous avons été visiter Bucarest. Certains membres de la délégation ont été dans le quartier le plus pauvre d'Europe où vivent essentiellement originaire de Roms. Ce qu'on vit là-bas est innommable.

Les membres de ces familles sont trop insécurisées que pour s'éloigner les uns des autres. La mendicité par les différents membres de ces familles dans des espaces rapprochés en est une des expressions.

Depuis 1993, le Gouvernement fédéral a décidé que la mendicité n'est plus un délit en Belgique. Mendier, en soi, est donc autorisé.

Une décision du Conseil d'Etat en 1997 montre que les communes ne peuvent plus interdire la mendicité de manière générale sur leur territoire, au nom de l'ordre public.

Les travailleurs du service de la prévention et la Maraude sont souvent en contact avec ce public précarisé. Nous avons répondu à des appels à projets, reçu des subsides de la Région et avons travaillé avec l'Europe. Nous nous sommes distingués en la matière. Nous demandons régulièrement à nos services de faire de l'accompagnement social. C'est un succès avec les enfants. Une partie de la population scolaire d'une école du quartier est issue de cette communauté. Cette population est parfaitement intégrée. L'école est un excellent moyen pour émanciper ces enfants. Nous le voyons aussi avec la population syrienne que nous avons récemment pu accueillir.

Le service de prévention apporte une aide administrative, médicale, scolaire en période scolaire. Ils font de la médiation, un accompagnement avec des professionnels d'autres institutions.

Nous avons la chance de pouvoir compter sur des experts en la matière parmi nos éducateurs de rue. Il y a même des Roms aujourd'hui dans des logements de la commune suite à l'expérience vécue au Gesu et ça se passe bien.

Je pense que nous devons faire un accompagnement social des jeunes et à la fois lutter contre les marchands de sommeil qui profitent de cette situation, et faire en sorte de les conduire vers des habitats dignes et des circuits d'intégration qui leur permettra de mener une vie normale.

M. Lemaire : Merci pour votre réponse circonstanciée. J'ai moi-même pu visiter des villages ruraux en Bulgarie. J'ai vu des situations effarantes sur place, je n'ai aucun doute sur les raisons qui motivent beaucoup de gens à fuir ces conditions pour essayer de trouver mieux chez nous. J'avais eu l'opportunité de discuter avec un couple de personnes âgées qui avaient il y a quelques années fait l'actualité dans ce Conseil en raison de leur logement dans des cartons en face de chez moi.

Cela dit, la vraie problématique pour moi aujourd'hui c'était ces enfants en situation de mendicité. Je ne demande pas l'interdiction de la mendicité, bien au contraire. Que peut-on faire pour ces enfants au niveau de l'autorité ? Peut-on entretenir un dialogue avec les parents pour qu'ils ne tendent pas la main tous les soirs ? Je sais aussi qu'une fois l'hiver venu, il y a des chances que ces enfants disparaîtront. Ils auront sans doute trouvé des cieux plus cléments ou un toit ailleurs. Mais aujourd'hui, ils sont sur le trottoir. Je n'ai pas eu l'opportunité de voir une action de l'autorité publique ou d'une association pour vraiment prendre en main ces enfants. J'aimerais voir ce qui est possible.

M. le Bourgmestre : Nous devons agir avec dignité, et avec fermeté quand c'est nécessaire avec certains groupes. Meilleure approche : accompagnement social. Nous organisons avec le service de prévention énormément d'activités avec les enfants. C'est ce travail d'accompagnement social et l'école qui peuvent nous aider à les sortir des griffes de certains groupes. Il ne faut pas avoir une approche angélique de la mendicité. Il y a des groupes qui vivent de ça et qui en font un métier.

Par rapport à la présence dans l'espace public de personnes qui sont en situation difficile, comme par exemple dans les métros, nous avons agi récemment à la place Saint-Josse. Des habitants ont commencé à porter plainte parce qu'ils commençaient à être agressés verbalement et quasi-physiquement. Nous avons fait agir la police. Dans le cas qui nous concernait, la personne relevait de la psychiatrie et avait fait l'objet d'innombrables procès-verbaux dans le pays.

Nous sommes confrontés à des réalités nouvelles qui nous posent un problème au niveau des pouvoirs publics, sur les leviers à utiliser pour lutter contre ces situations-là. La mesure prise dans le Quartier Nord, on pourrait la prendre aussi sur la place Saint-Josse à un moment donné. S'agissant d'enfants, je préfère de loin la prévention et l'accompagnement.

M. Boiketé : Par rapport à l'enseignement, on a énormément travaillé là-dessus, notamment avec l'association Foyer. A la prévention, on avait un formidable coordinateur qui n'est malheureusement plus là. Ce travail se fait depuis près de 10 ans. Aujourd'hui on a des gamins issus de ces familles-là, qui sont dans l'enseignement. Ça prend du temps, ça ne se fait pas tout seul. La sociologie du quartier évolue. L'école qui était identifiée comme une école composée essentiellement de familles issues de la communauté Rom tend à plus de mixité. Ce sont plus de chances de sortir de l'entre-soi. Au niveau du logement, il y a eu le relogement du Gesu qui a donné d'excellents résultats. Un accompagnement est fait par la prévention au niveau des dossiers d'inscription au logement. On voit aujourd'hui petit à petit des familles Rom accéder au logement social, notamment les familles PMR, pour lesquelles le temps d'attente est moins long. Le CPAS remet à l'emploi énormément de personnes issues de cette communauté.

17. Des fontaines d'eau contre la canicule et pas que..."; interpellation introduite par Jean Michel Muhire, Conseiller communal.

M. Muhire : En période de canicule et de fortes chaleurs, il est difficile de trouver des zones d'ombre et de fraîcheur dans les espaces publics.

Alors que notre commune se situe dans un îlot de chaleur urbain pouvant atteindre jusqu'à 10°C par rapport à ce qu'on peut avoir en zone rurale, à Saint-Josse-ten-Noode, on a la particularité d'avoir une seule fontaine d'eau potable recensée pour toute la commune, à Liedekerke.

Est-ce que l'installation de nouvelles fontaines d'eau potable est prévue ? Si oui, à quels endroits et pour quand ?

Qu'est ce que la commune envisage de mettre en place pour rendre accessible l'eau potable dans les lieux publics ?

M. Jabour : Voici les autres fontaines d'eau potable situées dans les espaces publics de la commune de Saint-Josse : au jardin de la Famille, rue Potagère 179, parc Saint-François, jardin de la vallée du Maelbeek 135 rue du Moulin, dans les espaces de jeu rue Botanique. Sans oublier qu'il y a de l'eau potable à disposition à la Maison communale et qu'il y a un projet au parc rue de Liedekerke.

Nous avons des rencontres qui se font et qui vont encore se faire avec Vivaqua, qui gère ces espaces prévus pour donner de l'eau gratuitement.

M. Muhire : Je parlais du recensement qui a été fait dans le cadre du plan canicule avec les autorités régionales et l'association Infirmières de rue. Seule celle de la rue de Liedekerke a été recensée par ce plan canicule car elle était accessible. N'hésitez pas à me répondre plus précisément par mail.

18. Columbarium-aquarium ; question orale introduite par M. Lemaire, Conseiller communal.

M. Lemaire : Alors que les vivants attendent toujours l'ouverture de la piscine Saint-François, une habitante m'a récemment fait part d'une innovation au service de nos défunts : le columbarium-aquarium. Cette dame, qui a perdu il y a quelques mois une proche parente, s'est rendue il y a quelques semaines au cimetière communal pour s'y recueillir devant l'alvéole accueillant l'urne contenant les cendres de la défunte. Quelle ne fut pas sa surprise de découvrir qu'un loculi voisin était ouvert sur sa façade mais aussi dans son plafond, le toit de l'alcôve étant percé. La moindre pluie ne peut que transformer le loculi fermé en petite piscine. Je n'ai pas pu moi-même me rendre sur place pour vérifier l'état effectif de la situation. Ceci étant, vous comprendrez l'inquiétude de ma voisine pour les cendres de sa parente et son indignation face à l'indigence dans laquelle sont logés les défunts de notre commune. Je me fais le porte-parole de cette dame pour vous demander plus d'informations sur l'état du columbarium et les éventuels travaux de réparation qui seraient susceptibles d'être mis en œuvre si cette situation est effectivement avérée aux yeux de vos services.

M. le Bourgmestre : Je ne peux pas répondre sur quelque chose dont j'ignore l'existence. Il faudrait demander à cette dame de préciser sa réclamation par écrit pour qu'on puisse diligenter une enquête. Par ailleurs, le cimetière fait l'objet d'une rénovation globale. Nous pourrions peut-être revenir dans un prochain Conseil sur la rénovation du cimetière. Quant aux pierres tombales, elles

sont propriété privée. Par rapport à cet aspect, je vous donnerai des éléments d'explications sur qui fait quoi ?

M. Lemaire : On parle ici d'un columbarium dans lequel le citoyen loue un emplacement pour le dépôt de l'urne.

M. le Bourgmestre : Dans ce cas c'est plutôt la commune.

19. Riverains rue du Moulin ; question orale introduite par Mme Mazibas, Conseillère communale.

Mme Mazibas : Il y a des travaux de rénovation rue du Moulin, de façade à façade, de la voirie et de l'aménagement du territoire. Les riverains n'ont pas été informés ni par la commune ni par l'entrepreneur. Des places de parking ont été supprimées et il n'y a pas de solution alternative. Post-travaux, on ne sait pas ce que ça va devenir. Il y a des soucis au niveau des poussettes, des entrées-sorties dans diverses maisons, et pour les PMR. Il y a eu pas mal de plaintes de riverains de la rue Artichaut et rue de la Pacification aussi.

M. le Bourgmestre : Sur le premier projet de la rue du Moulin, cette rue est une des plus anciennes de la commune. Elle est particulièrement étroite et pose des problèmes au niveau légal. Les rues ne sont pas réglementaires, les trottoirs sont beaucoup trop petits. Quand le bureau d'étude a fait le travail, il a tenu compte des règlements existants. L'élargissement des trottoirs a été une question au cœur du projet. Il faut des trottoirs qui protègent les habitants les plus faibles. Le projet a fait l'objet d'une concertation d'urbanisme. Les habitants ont pu y participer. Il va qualitativement améliorer la vie dans le quartier. Les habitants de la rue du Moulin doivent enfin pouvoir prendre cette rue sans avoir peur de se faire écraser.

Le document concernant les travaux a été distribué fin juillet-début août à tous les habitants. On y voit clairement que le carrefour rue du Moulin et rue Josaphat va fermer du 12 août au 30 septembre. Là, on va commencer le travail de l'autre segment, jusqu'au carrefour rue de la Limite.

Toutes les informations ont été données : réfection des trottoirs ainsi que de la voirie et du carrefour, le stationnement sera interdit dans la zone des travaux, les entrées de garages seront inaccessibles jusqu'à la fin de la phase.

Un numéro de téléphone d'information a été diffusé. Nous allons faire le même travail avec le service communication et des travaux. Nous allons annoncer toutes les phases de chantier les prochaines semaines. Ce seront de courtes phases. A la rue du Moulin, nous avons déjà travaillé au niveau du gaz, de l'eau et de l'électricité. Ça ira assez vite.

Il faut des places de parking durables en compensation pour les habitants. On travaille sur une piste que nous présenterons aux habitants très prochainement.

Sur l'autre quartier qui va accueillir futur square Guy Cudell, nous avons des déchets clandestins et des problèmes avec certaines personnes qui dormaient la nuit et qui dérangeaient les riverains. C'était un terrain vague. Dans le cadre d'un contrat de quartier à l'initiative des habitants et de la Ruelle, nous avons réfléchi à l'idée d'aménager ce terrain, d'en faire un lieu qui puisse être accessible pour les familles avec du mobilier assis, une fontaine, un jet d'eau, avec des plantations. La bulle à verre va rue des Guildes, en tout terrain. Nous allons nommer ce square Guy Cudell. C'est le premier qui a animé les rues en plantant systématiquement des arbres. Ça pose des problèmes au quotidien dans la vie des gens mais on a essayé d'écourter cette période de

désagréments parce qu'on a déjà fait tout le travail des impétrants pour éviter qu'on ouvre une fois pour l'eau, puis l'électricité, etc. Maintenant, ce sont des segments de rue qui vont être rénovés.

Mme Mazibas : Le groupe Ecolo-Groen est favorable au rafraîchissement de cette rue.

20. Dispositif anti-SDF devant le Gesu ; question orale de Mme Genot, Conseillère communale.

Mme Genot : Le Gesu est à l'abandon depuis de longues années. Un endroit était occupé sous l'arche de l'église en face du Botanique. Des grilles viennent d'être installées devant. C'est clairement un dispositif anti-SDF. Qui a installé ce dispositif ? Ces barrières sont fixées dans les murs. N'est-on pas obligé de déposer des demandes de permis quand on fixe des choses dans les murs ? On a rétorqué que ça pouvait être dû à des chutes de pierres mais c'est clairement un dispositif anti-SDF. Ce type de dispositif ne fonctionne pas et c'est contre-productif.

M. le Bourgmestre : Que fait-on quand les commerçants et les habitants font l'objet de violences, de la part de personnes avec qui nous n'avons pas prise puisqu'ils sont radiés des registres de la population ? Dans le cas qui nous occupe, les commerçants et les habitants ont fait part de nombreuses plaintes. Sur le principe, c'est regrettable, mais nous avons des seuils de tolérance qui sont parfois dépassés dans les quartiers. Les commerçants et les habitants ne sont pas anti-sociaux et anti-humains. C'est le propriétaire qui a installé ce dispositif.

Je profite de l'occasion pour faire un suivi du projet du Gesu. Le bien a été en grande partie vendu à un tiers. Le projet d'appart-hôtel avec coworking et co-housing est en marche. Nous avons été impressionnés par la qualité du projet et par le courage de venir le faire chez nous. Nous avons en face de nous des gens extraordinaires. Le projet va démarrer. J'ai eu la confirmation d'un passage devant le notaire.

M. Roekens : L'église ne fait pas partie du projet.

M. le Bourgmestre : Pour l'essentiel, c'est le nouveau propriétaire qui garde, et pour une partie du site il y aura un commerce Horeca qui sera encore entre les mains des suisses.

Fin de la séance à 23h19.